



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 27 février 2014
18 heures 00

RS/MG

N° 001660

Direction des affaires
culturelles -
Convention
d'objectifs 2014 entre
l'association Kiosque
et la ville d'Apt pour
la mise en place du
festival Luberon Jazz

Affiché le :

Le jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2008 notifiant le soutien de la Ville d'Apt au festival LUBERON JAZZ suite à la suppression de la subvention de la DRAC PACA d'autant que ce festival est une institution dans notre région et que la suppression de cette aide pouvait remettre en cause son existence.

Vu la délibération du conseil municipal du 30/05/2008, attribuant une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Kiosque afin de suppléer à la suppression de la subvention de la DRAC.

Considérant que l'association Kiosque propose la découverte et l'exploration de toutes les formes de jazz à travers un programme artistique qui est présenté lors du festival LUBERON JAZZ et essentiellement sur la commune d'APT autour de la semaine du jeudi de l'ascension.

ABSTENTION(S) :

- Jean Louis de LONGEAUX (par procuration)
- André LECOURT
- Elise ISNARD
- Patrick ESPITALIER
- Corinne PAIOCCHI

Considérant que le festival LUBERON JAZZ fête en 2014 sa 24^e édition. Ce festival permet de faire découvrir le jazz aux habitants de la Région et cela en dehors de la période estivale où les animations sont surabondantes et destinées à une clientèle plutôt touristique.

Considérant que ce festival participe à la vie locale, s'inscrit dans des projets de quartier, permet de promouvoir la création, et favorise l'accès à des spectacles au plus grand nombre.

Considérant qu'il est nécessaire de définir les missions de l'association Kiosque et les conditions du soutien de la Ville,

Il est, en conséquence, présenté au Conseil Municipal un projet de convention d'objectifs entre la Ville d'Apt et l'association Kiosque pour la période 2014.

Cette convention prévoit :

- de définir les missions attribuées à l'association Kiosque,
- de définir les conditions de soutien de la Ville d'Apt à l'association Kiosque.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve la convention d'objectifs entre la Ville d'Apt et l'association Kiosque pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Ville d'Apt et l'association Kiosque.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**